



MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT



L'INSCRIPTION en 3 étapes :

- préinscription → dépôt du dossier → confirmation inscription définitive

→ 1. Préinscription à partir du mardi 26 août 2025 (20H00) :

- Choix du créneau, informations sur l'adhérent, saisie d'une photo
Ne pas oublier de valider la dernière étape.
- Réception d'un mail confirmant la préinscription (*regarder dans les indésirables, spams*)

→ 2. Dépôt du dossier :

- A déposer, dans l'une des boîtes aux lettres* ou lors des permanences, **dans les 5 jours suivant la préinscription :**

*Les boîtes aux lettres sont situées à l'extérieur du gymnase, rue Léo Lagrange ou à l'intérieur du gymnase à droite de la porte du bureau

Le dossier complet devra être dans une **enveloppe** avec NOM et prénom de l'adhérent. Cette enveloppe devra contenir :

- **le certificat médical** (si demandé lors de la pré-inscription)
- **le règlement de la cotisation**

Toute préinscription non confirmée par le dépôt du dossier complet, dans les 5 jours, ne sera plus prioritaire

LES PERMANENCES (à redéfinir)	
Samedis 30 août et 6 septembre 2025	de 10h00 à 12h30
Lundi 1 ^{er} , mardi 2, jeudi 4 et vendredi 5 septembre	de 16h30 à 19h30
mercredi 3 septembre	de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

→ 3. Confirmation inscription :

Après traitement du dossier, s'il est complet, réception de deux mails :

- L'un récapitulant les paiements
- Le deuxième confirmant l'inscription (*C'est à réception de ce mail que la participation au cours sera possible*)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION AUX GROUPES COMPÉTITION : possible uniquement pour les anciens adhérents du club, après validation des entraîneurs (voir avec Valou, Stéphan, Franck, Ludo ou Rémi). Les gymnastes arrivant d'autres clubs devront passer des tests. Merci d'adresser un mail à Franck, notre Directeur Technique : franckgym@gmail.com

LES MOYENS DE PAIEMENT DE LA COTISATION :

MODALITÉS DE PAIEMENT

- **Par chèque** : possibilité de régler en 3 chèques (à l'ordre de La Vigilante) encaissés en septembre, octobre et novembre (pas de virgule dans les sommes : merci d'arrondir à l'euro - le montant du 1^{er} chèque devra être au minimum de 60 euros afin de couvrir les frais relatifs à la prise de licence auprès de notre Comité Régional)

- **En espèces**

- **Par chèques vacances et coupons sport de l'ANCV**

- **Avec le Pass'Sport de 70€** (*pour les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire*). Nous transmettre le mail avec le code.

- **Avec le Pass Sport 5e de 100 €** alloué par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis aux collégiens du secteur public, domiciliés en Seine-Saint-Denis et scolarisés en classe de 5e dans un collège du département pour l'année 2025/2026. Nous le transmettre.

- **Avec le pass'sports-loisirs de la CAF**. Nous transmettre le QR code.